



KKUSH
SECTIE 1B

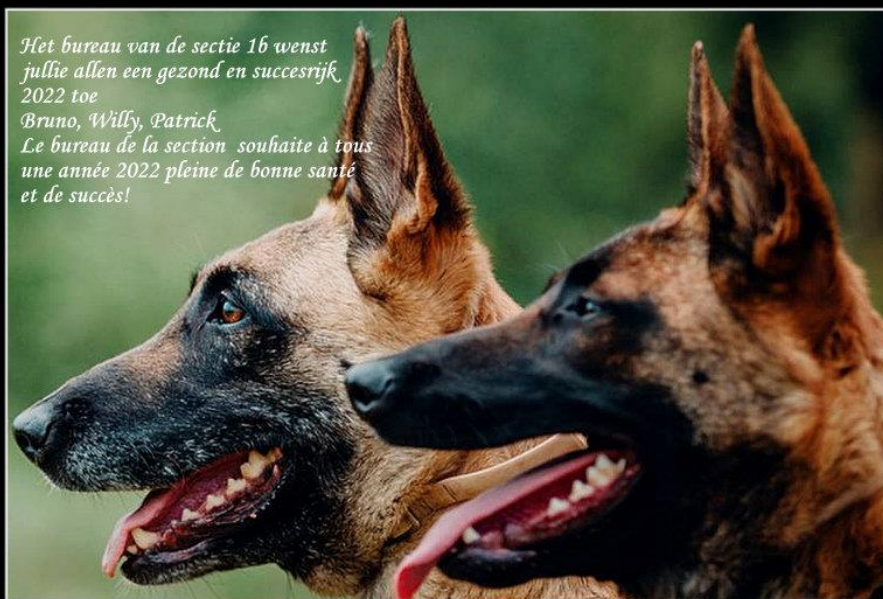
Januari-
janvier

2022

LETTRE NOUVELLES 2022

2022

HAPPY NEW YEAR!



*Het bureau van de sectie 16 wenst
jullie allen een gezond en succesrijk
2022 toe
Bruno, Willy, Patrick
Le bureau de la section souhaite à tous
une année 2022 pleine de bonne santé
et de succès!*

L'année - sportive - 2021 n'a pas été facile. Des concours déplacés, des entraînements adaptés, la peur constante des infections des membres de la famille ou des amis, des événements annulés, de terribles inondations dans les Ardennes. Cela ne s'est jamais arrêté et nous nous sommes parfois découragés. Mais vous voyez, les maîtres-chiens sont des fonceurs et à la fin, nos efforts ont été récompensés par un Belgian Winner passionnant et un Grand Prix merveilleux. Merci les amis pour votre esprit sportif, votre engagement et votre persévérance ! Nous espérons que l'année 2022 sera beaucoup plus facile. Sur le plan sportif, l'année s'annonce bonne : un calendrier beau et des inscriptions en hausse dans toutes les catégories donnent la tendance ! Nous vous souhaitons à tous une année pleine de santé et de succès !

Ouverture des concours

Les secrétaires des clubs doivent "ouvrir" leur(s) concours de la façon habituelle dès que possible.

Si cela n'est pas fait, votre concours n'apparaîtra pas dans mykkushdogs, et les participants potentiels ne pourront pas s'inscrire !

Frais d'abonnement

Sur le plan financier, l'année n'a pas été facile non plus pour les clubs. Afin de donner aux clubs une certaine marge de manœuvre à cet égard, nous autorisons un droit d'inscription compris entre 12 et 20 euros. De cette façon, chaque club peut déterminer ses propres frais d'inscription. Le secrétaire du club peut ajuster les frais d'entrée sur mykkush comme suit :

-aller à la page du club de mykkush

-Cliquez sur "concours ouverts" (colonne bleue de gauche) et vous obtenez vos concours ouverts dans un cadre bleu.

-cliquez sur la date du concours.

-Dans la première case "généralités" vous voyez en bas 10 €. Cliquez sur le chiffre : de cette façon vous pouvez l'ajuster avec un chiffre entre 12 et 20. Les clubs sont libres de choisir un de ces chiffres.

-Cliquez sur "enregistrer".

-Lorsque vous envoyez une confirmation, ce montant sera automatiquement ajouté au montant à déposer.

Listes de forfaits

Les clubs sont priés de consulter les listes de forfaits avant le(s) concours. Ceux-ci sont à consulter sur mykkush, sous la rubrique "listes". Si vous êtes sur cette liste, vous ne pouvez participer à aucune organisation de la KKUSH, de la KMSH ou des associations affiliées. (il/elle a des dettes impayées envers la KKUSH ou une association affiliée)

Concours cat.3 - avec application CAC : simplification administrative (?)

Jusqu'à présent, l'application CAC pour un concours de cat.3 était obtenue automatiquement en tapant "cat. 3 - avec CAC" sur le site du VDA. Ce système fonctionne très bien.

Dans un récent courrier envoyé par le secrétariat des sports de la SRSH à certains clubs, il est indiqué que les concours- CAC doivent désormais être demandés via le portail de la SRSH. Il précise également que chaque secrétariat a accès à ce portail. A y regarder de plus près, ce n'est pas automatiquement le cas, mais il faut en faire la demande par e-mail au secrétariat des sports de la SRCSH.

Nous regrettons que cette mesure "administrative supplémentaire" ait été prise sans consultation préalable ni motivation.

C'est grâce à la bonne volonté d'un de nos clubs, qui s'est soudainement trouvé confronté à ce phénomène inconnu, que nous pouvons vous donner ces informations complémentaires.

Comme cette procédure est assez longue, nous l'avons écrite et placée sur le site web de KKUSH :
www.kkush.be → sections → section 1b → Procédure de demande de CAC

Attention : si vous avez déjà accès à www.kmsh.be, vous devez le signaler, sinon vous ne verrez pas les listes de sélection correctes !

Instructions juridiques pour les clubs concernant le développement urbain, l'environnement, l'HORECA, le bien-être des animaux, le COVID...

Nous vivons dans une société où un enchevêtrement de lois régit mais aussi restreint les activités humaines. Nous ne saurions trop insister sur le fait que les clubs doivent s'informer de manière approfondie sur les lois auxquelles les clubs canins sont soumis. La non-conformité peut avoir de graves conséquences et même menacer la viabilité des clubs.

Nous pensons entre autres à :

- Législation sur le bien-être des animaux
- Législation environnementale
- Permis de construire
- Licences pour le secteur de l'Horeca
- Prévention et sécurité
- Santé publique
- Taxes sur la distribution de la musique
- Finances : impôts et TVA

Vous pouvez généralement obtenir des informations auprès des autorités municipales.

L'ADD peut également fournir des informations et des conseils dans la plupart des cas.

(Les mesures COVID, en constante évolution, sont toujours tenues à jour par les bulletins de l'ADD - suivez-les scrupuleusement ; brève instruction sur la déclaration d'impôt...)